

délibération :  
D\_2019\_4\_10

**SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille dix neuf , le jeudi 20 juin à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alain, Le Maire.

Présents : 18

Date de convocation du : 13 Juin 2019

Votants : 19

**Présents** : Monsieur BRUNEAU Alain, Madame BIGEON Michèle, Madame ROUX Eliane, Monsieur VIDAL Bernard, Monsieur LOUSTALNEAU Jean-Louis, Monsieur CARAYOL Alain, Madame FORSES Florence, Monsieur MARRONCLES Pascal, Monsieur DUFOUR Frédéric, Madame PRADEL Céline, Madame BAC Elodie, Madame MONJOU Marilyne, Monsieur PIJOLAT Jean-Louis, Monsieur RODIER François, Madame BASTIEN Joëlle, Monsieur MARRE Francis, Madame GARNESON Catherine, Madame RUELLE Prisca

**Objet : Acquisition  
complémentaire avenue de  
la Jordanne**

**Pouvoirs :**

Monsieur DURAND Fabrice a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

**Absent(s) :** Monsieur DURAND Fabrice

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance :** Madame Elodie BAC

**CETTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D2017-026 DU 6 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 Avril 2017 concernant une acquisition complémentaire sur la propriété CANAL pour l'assiette de la voie nouvelle Rue de la Bertrande.

Depuis une déclaration préalable pour la division d'une partie de la parcelle CANAL et la création de 6 lots à bâtir en bordure de l'Avenue de la Jordanne et de la Rue de la Bertrande a été approuvée.

À l'occasion du bornage de ces lots, le Géomètre-Expert a constaté une implantation de la clôture métallique rigide du bassin de rétention des eaux pluviales de la ZAE, à l'angle Nord-Ouest de celle-ci, 15cm au-delà de la borne du périmètre de la ZAE.

D'après le Géomètre-Expert, il est nécessaire de corriger cette erreur, soit en déplaçant la clôture sur une longueur de 40m, soit en régularisant l'emprise de la clôture réalisée. Compte-tenu du coût élevé de la première solution, il a été proposé aux consorts CANAL de leur acheter cette surface de 3m<sup>2</sup> au prix du terrain à bâtir, soit 40€ le m<sup>2</sup> de terrain. Ce qu'ils ont accepté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition de l'emprise complémentaire de la future voie Rue de la Bertrande auprès des successeurs de Mr CANAL Yves, propriétaires de la parcelle cadastrée section AA n°206, au prix de 5.60€ le m<sup>2</sup> de terrain, soit 481.60€ pour une surface cédée de 86m<sup>2</sup> ;
- **APPROUVE** l'acquisition d'un triangle d'une surface de 3m<sup>2</sup> sur cette même parcelle, en bordure du périmètre de la ZAE, au prix de 40€ le m<sup>2</sup> de terrain, soit pour un montant de 120.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau document d'arpentage dressé par la SCP ALLO et CLAVEIROLE, Géomètres-Experts, et l'acte notarié établi par l'étude BERTHOMIEUX, aux frais de la Commune ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget d'investissement 2019.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
A. BRUNEAU